

## Congrès de la CSI, 22 mai 2014

### Des emplois durables – séance sous-plénière « Les partenariats syndicaux pour le développement »

#### 1<sup>e</sup> séance: Le rôle des syndicats dans le programme pour l'après-2015

**Roberto Bissio, Social Watch**, s'est déclaré préoccupé par la [privatisation du programme pour l'après-2015](#).

Roberto a souligné la manière dont les syndicats devraient renforcer leur présence durant les négociations pour l'après-2015. Il considère que les travailleurs/euses ont été privés de leurs droits (par exemple, les traités d'investissement, les accords commerciaux) en faveur des riches, ce qui a entraîné une hausse dramatique des inégalités et des écarts de revenus, tant dans le Nord que dans le Sud.



**TUDCN - RSCD**  
@TUDCN\_rscd



#uruguay reçoit bcp d'investissements - ses politiques vont à l'encontre des recommandations de la @Banquemondiale #ituc14 #susjobs

9:30 AM - 22 May 2014

Il a expliqué la manière dont l'Uruguay a adopté des lois et des politiques visant à renforcer les syndicats, la protection sociale et la formalisation, des politiques contraires aux mesures prescrites dans les rapports « *Doing Business* » de la Banque mondiale.

L'Uruguay a néanmoins attiré un montant considérable d'investissements.

**Afrileston Sulistri, KSBSI-Indonésie**, a présenté en détail les revendications syndicales.

*« Nous voulons un travail décent, une éducation générale, une protection sociale et une durabilité. »*

Elle a également préconisé une plus grande contribution syndicale au processus pour l'après-2015 malgré les difficultés rencontrées par les syndicats pour trouver des points d'entrée dans les négociations de l'ONU.

Elle a rappelé aux participants que le rôle des syndicats ne porte pas seulement sur l'élaboration commune des objectifs de développement durable mais également sur la supervision de leur mise en œuvre.

**Rafael Freire, CSA**, a apporté une perspective régionale au débat.



*« Le Réseau syndical de coopération au développement nous permet de contester la privatisation du programme de coopération au développement ».*

Il a expliqué la manière dont les syndicats ont créé la PLADA, [la Plateforme de développement des Amériques](#), en vue de réclamer des droits politiques, sociaux, économiques et environnementaux et d'éviter une montée des inégalités en Amérique latine. Les syndicats ont décidé de coordonner leurs actions locales aux niveaux international et régional afin de promouvoir un modèle de développement différent.

**Wellington Chibebe, CSI**, a clôturé cette séance en rappelant la manière dont « nous devons participer, participer et encore participer à la consultation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. »

## 2<sup>e</sup> séance: projets syndicaux de solidarité internationale

**Ambet Yuson, IBB**, a présenté les défis auxquels sont confrontés les syndicats en matière de coopération au développement.



Ambet a déploré le fait que l'aide au développement est souvent allouée suivant le Produit National Brut, ce qui masque les inégalités dramatiques sur le terrain. Malgré la diminution de cette aide, de plus en plus de fonds sont alloués au secteur privé.

Afin d'améliorer leurs projets de solidarité, les syndicats sur le terrain doivent être plus réactifs et recourir aux campagnes mondiales, et inversement. Ils doivent, en outre, être plus durables et indépendants (par exemple, en termes de financement) ainsi qu'avoir une voix plus forte.

**Gemma Arpaia, ISCOS,** a apporté des idées à la liste de recommandations afin d'améliorer les projets de solidarité syndicaux.



Elle a exposé la manière dont les syndicats dans le Nord doivent devenir plus autonomes dans leurs structures et dont les syndicats dans le Sud doivent se pencher sur les besoins de leurs propres membres et fournir un effort supplémentaire pour s'engager dans la coopération au développement.

*« Les syndicats devraient également œuvrer en matière de taxation et de mobilisation des ressources nationales en vue d'une distribution plus équitable des revenus. »*

**Wellington Chibebe, CSI,** a clôturé cette séance en rappelant que ...



3<sup>e</sup> séance: Coopération Sud-Sud

**Antonio Lisboa Amancio Vale, CUT-Brésil,** a présenté une perspective méridionale de la coopération syndicale.



Selon lui, la coopération entre les syndicats doit laisser une marge pour l'autonomie politique et doit résulter en des syndicats forts et indépendants en mesure de défendre les droits des travailleurs et des travailleuses.

En termes de coopération Sud-Sud, le Brésil, à l'instar de nombreuses autres économies émergentes, ne dispose pas des piliers législatifs et réglementaires pour s'engager pleinement dans la coopération au développement. Ces piliers sont nécessaires pour améliorer la qualité de la coopération au développement au Brésil.

**Athit Kong, CLC-Cambodge**, a partagé son expérience en matière de coopération Sud-Sud entre le Cambodge et la Colombie.

Il a expliqué comment les syndicats au Cambodge, par l'échange d'informations avec d'autres syndicats du Sud, comme en Colombie, ont eu des idées plus novatrices pour améliorer les normes de travail.

Il a salué la coopération syndicale Sud-Sud, permettant aux syndicats de partager des défis, des compétences techniques et une expertise.

## Conclusions

### **En ce qui concerne nos efforts de plaidoyer à différents niveaux:**

- Soutien à travers les réseaux de développement régionaux, le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques en vue d'un plaidoyer et de partenariats
- Renforcer notre plaidoyer à l'échelle internationale, en particulier auprès du système des Nations unies et comme contrepoids à l'influence des entreprises et à ceux qui continuent de promouvoir un modèle de croissance induite par le secteur privé, en vue de garantir un développement durable et inclusif dans le programme pour l'après-2015 et au-delà.

### **En ce qui concerne la manière dont nous collaborons en tant que syndicats:**

- Améliorer les partenariats syndicaux basés sur nos principes concernant l'efficacité du développement, les approches et objectifs communs
- Accroître les initiatives syndicales multilatérales de solidarité et soutenir les initiatives syndicales de coopération Sud-Sud

Afin d'atteindre ces objectifs, nous devons continuer de renforcer le RSCD et confirmer son rôle de plateforme soutenant la solidarité et la coopération syndicales à l'échelle internationale.